

**MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS****RAPPORT
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Paris, le 3 mars 1922.

Monsieur le Président,

Le Parlement, au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1922, a autorisé le transfert d'une somme de 750 000 fr. du chapitre O 74 du budget du ministère de la guerre à un chapitre nouveau 173 bis : « Service de l'éducation physique dans l'enseignement secondaire et primaire » du budget du ministère de l'instruction publique.

Un projet de loi sera prochainement déposé qui, s'il est adopté par le Parlement, me permettra d'organiser de la façon la plus économique et utile un bureau de l'éducation physique au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, en étroite liaison avec le sous-sécrétariat d'état de l'enseignement technique. Mais, jusqu'à nouvel ordre, je dois mettre à profit les moyens dont je dispose et prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer, sans retard, l'unité initiale de vues et d'action entre les administrations intéressées.

J'ai donc l'honneur de vous proposer de constituer un service provisoire qui nous permettra d'attendre le vote du projet de loi en question et si vous partagez ma manière de voir, je vous serais reconnaissant de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

*Le ministre de l'instruction publique
et des beaux-arts.*

LÉON BÉRARD.